



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# **INCENDIE DE L'INNOVATION Après le drame, la réorganisation des services de secours bruxellois**

19 mai 2017, Bruxelles

**Il y a 50 ans, le 22 mai 1967 vers 13h20, se déclarait l'incendie le plus meurtrier du siècle dernier. Cette catastrophe fut avant tout un drame humain, avec 473 victimes dont 323 personnes décédées. Il s'ensuivit un sursaut et la volonté de mieux organiser les secours et de fusionner les services d'incendie. La création du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) de la région de Bruxelles-Capitale s'inscrit dans ce processus.**

Jamais les pompiers bruxellois n'auront dû faire face à une catastrophe de cette ampleur, jamais une intervention ne fut si intense et si éprouvante.

Plusieurs services leur prêtent main-forte : la Croix-Rouge, la Protection civile (venant de Ghlin, Kemexhe et Liedekerke), la police, la gendarmerie et l'armée. Malgré les efforts des hommes déployés, l'action des cinq corps de pompiers bruxellois (Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek, Anderlecht et Ixelles) manque de coordination. Chaque unité d'intervention a son Chef de corps et son mode opérationnel. Même le matériel diffère, au point que les adaptateurs utilisés pour fixer les lances incendie ne sont pas compatibles.

### **L'incendie de l'Innovation, la prise de conscience de la nécessaire coordination**

L'émotion est vive dans la population et le débat public sur l'organisation des secours est lancé. Le 24 mai 1968, une Commission interministérielle pour la prévention des incendies est créée, afin de conseiller les différents ministères concernés et de coordonner la prévention au niveau national.

Avec la création de l'Agglomération bruxelloise en juillet 1971, les différents services d'incendie pourront fusionner en un seul corps et former une entité unique au sein du nouveau pouvoir supra-communal. Cette réforme fut effective au 1<sup>er</sup> janvier 1973.

En 1982, pour parer au manque de place, la caserne de l'Héliport remplace celle de la Place du Jeu de Balle comme caserne principale, hébergeant l'état-major.

Bruxelles restera ainsi longtemps précurseur, puisque ce n'est qu'en 2015 que le pays se dotera de 34 zones de secours.

### **Une réglementation qui devient exemplaire**



Les failles qui avaient aggravé la propagation du sinistre sont relevées et intégrées aux nouvelles mesures de prévention (accessibilité aisée aux sorties de secours, installation de portes et plafonds coupe-feu, etc.). Les contrôles de sécurité des sorties de secours, réseaux électriques, etc. sont clarifiés et rendus plus transparents, et leur suivi est confié au service d'incendie et aux bourgmestres. Les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement doivent, sauf dispense prévue par arrêté, préalablement être visées par le service incendie.

Les efforts combinés des différentes autorités, des services de secours, des compagnies d'assurance, etc. ont permis la refonte du système de prévention et de lutte contre l'incendie, mais aussi l'adoption de nouvelles règles révolutionnaires grâce auxquelles la réglementation belge est devenue l'une des meilleures d'Europe.

### **L'amélioration des conditions et moyens d'intervention, un effort constant**

*"Une bonne organisation de la prévention, l'optimisation des protocoles de sécurité et des techniques d'intervention sont nos préoccupations constantes" explique la Secrétaire d'Etat en charge du SIAMU, Cécile JODOGNE. "Le perfectionnement de notre capacité opérationnelle passe par des formations en continu, à l'étranger s'il le faut. Le renouvellement du matériel et des équipements, de même que la modernisation des casernes, sont aussi des facteurs-clés."*

Le SIAMU travaille en coordination avec l'ensemble des services bruxellois d'urgence (police, hôpitaux, etc.). C'est encore plus indispensable dès lors qu'il s'agit d'interventions de grande ampleur.

*"A l'heure actuelle, sans les renforts de la Protection civile, nous ne pouvons faire face à des catastrophes qui nécessitent du matériel lourd ou très spécifique. C'est pour cela que nous restons très attentifs au Plan de réforme de la Protection civile qui est en préparation. Il en va de la sécurité des Bruxellois!"* ajoute Cécile Jodogne.

### **Le SIAMU de Bruxelles aujourd'hui**

Près de 1000 pompiers assurent 24h/24 un service primordial pour la sécurité et la santé de près de 1.200.000 Bruxellois et de 400.000 navetteurs. Les pompiers-ambulanciers interviennent plus de 240 fois par jour sur un territoire urbain densément peuplé de 161 km<sup>2</sup>, au départ de 8 casernes.

Cécile Jodogne a initié une réforme structurelle qui sera mise en œuvre en 2018, avec notamment pour conséquence une chaîne de commandement simplifiée et une direction unique représentée par un pompier-officier chef de service. C'est la plus grande réforme et modernisation du SIAMU depuis sa création.